Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215602210-20260507-20260507_D08-DE

COMMUNE DE ST JACUT LES PINS

Extrait du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 7 mai 2026

Le sept mai deux mil vingt-six à dix-neuf heures dix, les Membres du Conseil Municipal de SAINT JACUT LES PINS proclamés par le Bureau Electoral à la suite des opérations du 15 Mars 2026 se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 30 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents : 16** **Pouvoirs : 3**
Votants : 19

Présents : MM. BOUCHON Sophie, METAYER Franck, STEVANT Béatrice, CARPENTIER Olivier, HALLIER Nathalie, LAURENT Marie-Thérèse, MAÏENZA Gilles, PREVERT Marie-Elisabeth, HERGAUX-PARÉ Marie-Ange, BLANCHARD Pierre-Jacques, BOURDON David, LE LOSTEC Laure, GUILLOTIN Xavier, MATHIEU Lorraine, ROYER Christophe, DA COSTA Nathalie formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : ALAGNA Romain (pouvoir à HERGAUX-PARÉ Marie-Ange), Mme BOUREUX Adeline (pouvoir à BOUCHON Sophie), LAMRAOUI Mohand (pouvoir à MATHIEU Lorraine)

Secrétaire de séance : M GUILLOTIN Xavier

Réf. 20260507 – D08

INTEGRATION D'UN CONSEILLER AUX COMMISSIONS MUNICIPALES

Madame la Maire expose qu'il convient d'intégrer le nouveau conseiller afin qu'il puisse participer, selon ses souhaits, aux commissions municipales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21 et L2121-22 ;
VU le règlement intérieur du conseil municipal et notamment la liste des commissions permanentes :

- Urbanisme, voirie et infrastructures
- Affaires générales, sociales et financières
- Transition écologique, patrimoine et mobilités
- Enfance, jeunesse et associatif
- Communication, vie économique et animations ;

CONSIDERANT la nécessité d'intégrer le nouveau conseiller,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

INTEGRE la personne ci-après aux commissions communales :

Commissions	Membre
Urbanisme, voirie et infrastructures	Mohand LAMRAOUI
Affaires générales, sociales et financières	
Transition écologique, patrimoine et mobilités	Mohand LAMRAOUI
Enfance, jeunesse et vie associative	
Communication, vie économique et animations	

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215602210-20260507-20260507_D08-DE

Les commissions communales seront donc constituées ainsi :

Commissions	Membres
Urbanisme, voirie et infrastructures	METAYER Franck, CARPENTIER Olivier, ALAGNA Romain, MAÏENZA Gilles, PREVERT Marie-Elisabeth, LE LOSTEC Laure, ROYER Christophe, DA COSTA Nathalie, LAMRAOUI Mohand
Affaires générales, sociales et financières	STEVANT Béatrice, HALLIER Nathalie, LAURENT Marie-Thérèse, HERGAUX-PARÉ Marie-Ange, BOURDON David, LE LOSTEC Laure, ROYER Christophe
Transition écologique, patrimoine et mobilités	CARPENTIER Olivier, METAYER Franck, STEVANT Béatrice, ALAGNA Romain, MAÏENZA Gilles, BOUREUX Adeline, MATHIEU Lorraine, DA COSTA Nathalie, LAMRAOUI Mohand
Enfance, jeunesse et vie associative	HALLIER Nathalie, STEVANT Béatrice, HERGAUX-PARÉ Marie-Ange, BOURDON David, BOUREUX Adeline, GUILLOTIN Xavier, DA COSTA Nathalie
Communication, vie économique et animations	ALAGNA Romain, METAYER Franck, STEVANT Béatrice, CARPENTIER Olivier, PREVERT Marie-Elisabeth, HERGAUX-PARÉ Marie-Ange, LE LOSTEC Laure, ROYER Christophe

Pour extrait certifié conforme.
ST-JACUT-LES-PINS, le 11 mai 2026
La Maire – Sophie BOUCHON

MAIRIE DE ST-JACUT-LES-PINS 56 Morbihan

Le secrétaire – Xavier GUILLOTIN

Publié le : 13. mai 2026